

Présidence : Kazakhstan

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (821ème séance plénière)

1. Date : Vendredi 2 juillet 2010

Ouverture : 16 h 05

Clôture : 16 h 25

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION SUR L'ENGAGEMENT DE
L'OSCE AVEC LE KIRGHIZISTAN

Président, Turkménistan, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie,
Canada, Irlande, Ukraine, France, Royaume-Uni

Document : Le Conseil permanent a adopté une déclaration sur l'engagement
de l'OSCE avec le Kirghizistan (PC.DOC/2/10) ; le texte de cette déclaration
est joint au présent journal.

Président

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Lundi 5 juillet 2010 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DOC/2/10
2 juillet 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

821ème séance plénière

PC Journal No 821, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR L'ENGAGEMENT DE L'OSCE AVEC LE KIRGHIZISTAN

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Déclaration du 15 juin 2010 sur la situation au Kirghizistan (PC.DOC/1/10 du 15 juin 2010) et, en particulier, son offre d'aider le Kirghizistan, à sa demande, à résoudre la crise actuelle, à prévenir le débordement des tensions dans la région et à promouvoir le relèvement après le conflit,

Prend note du « Rapport de la Mission OSCE d'évaluation des besoins concernant le déploiement éventuel d'une équipe spéciale de police de l'OSCE au Kirghizistan » et se félicite du travail effectué ;

Se déclare prêt à envisager le déploiement à bref délai d'une équipe spéciale de police au Kirghizistan et appelle à la conclusion rapide des négociations avec les autorités kirghizes compétentes afin qu'il puisse prendre une décision appropriée.